

Les vœux politiques AUX Conseils Généraux

UNE LOI A MODIFIER

Un article de la loi du 10 août 1871, sur l'organisation, le fonctionnement et le rôle des Conseils généraux, interdit à nos Assemblées départementales de discuter des vœux de caractère politique.

La loi spécifie néanmoins qu'elles peuvent se prononcer sur toutes les questions économiques et d'administration générale.

Conformément à plusieurs décisions, on fait entrer dans la catégorie des vœux politiques à annuler, ceux relatifs au mode de nomination de l'une des deux Chambres ; ceux tendant à l'amnistie des condamnés politiques ou à faire procéder à la réduction, à l'épuration du personnel administratif.

D'une façon générale, l'article 51 de la loi du 10 août 1871 sur ce sujet n'est pas appliqué, sauf de rares exceptions.

En effet, dans la plupart des Assemblées départementales, des adresses de félicitations sont envoyées au Gouvernement, à chaque session, pour son orientation politique.

Dans beaucoup de départements, les Préfets prennent d'ordinaire, avec le bienveillant appui des Présidents des Conseils généraux, l'initiative de cette démarche laudative. C'est seulement lorsque les vœux présentés sont contraires au Gouvernement que des Préfets posent la question préalable, pour étouffer leur discussion.

Nous en avons eu des exemples frappants, dans maints départements, à la session d'avril dernier.

Le Ministre de l'Intérieur avait demandé aux Préfets d'interdire tout débat sur les vœux politiques. Cette instruction ministérielle n'a pas empêché un grand nombre d'Assemblées départementales d'adresser des félicitations au Gouvernement. On a même vu des Ministres actuels, présidents de ces Assemblées, se décerner à eux-mêmes des brevets de loyal républicanisme et faire l'éloge de leur action personnelle. Et pourtant, dans ces mêmes séances, la question préalable était, inévitablement, posée pour juguler toute proposition réclamant l'amnistie, ou formulant des critiques contre l'attitude du Ministère au pouvoir.

Lorsque la loi du 10 août 1871 fut débattue à l'Assemblée nationale, un de ses membres, M. Marcel Barthe, déclara que les vœux émis par beaucoup de Conseils généraux en 1850 et 1851 avaient encouragé le coup d'Etat de Louis Bonaparte.

La République était à cette époque à ses débuts. Le législateur avait sujet de craindre, dans les régions encore imbuës d'idées monarchistes ou impérialistes, des manifestations hostiles au régime républicain.

Mais après plus de cinquante ans de République solidement assise et profondément enracinée en France, les mêmes appréhensions ne peuvent évidemment se faire jour et sont détruites par l'expérience. Les raisons qui avaient édicté le texte législatif n'existent plus. Elles ont été emportées par un grand souffle démocratique qui a renversé tous les blockhaus d'offensive royaliste.

M'inspirant de cette pensée, j'ai signé, avec les membres du groupe socialiste de la Chambre, une proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 10 août 1871, dans ses dispositions restrictives de l'art. 51, de la façon suivante :

« Les Conseils généraux peuvent émettre des vœux sur toutes les questions politiques, économiques et d'administration générale ».

Nos Assemblées départementales, dans leur énorme majorité, ont donné assez de preuves de leur clairvoyance, de leur sagesse et de la sincérité de leur foi républicaine, pour n'être plus tenues en tutelle et bridées.

Emile BASLY, Député du Pas-de-Calais.

Un drame dans une étude

Un client tua un avoué ainsi que son clerc

Ferrière, 3. — Un crime a été commis hier après-midi, dans l'étude de Me Bonaventur-Barrière, avoué. Le nommé Joseph Lacombe, âgé de 34 ans, qui avait perdu un procès dans lequel Me Barrière avait plaidé, se présentait à l'étude de ce dernier et après une vive explication, tira feu sur l'avoué et sur son clerc, M. Laforgue, âgé de 29 ans, les tuant net. Le meurtrier a été arrêté.

La création d'un auto-aérodrome à Paris

Paris, 3. — M. Georges Barthélemy, secrétaire de MM. Brunet, Président du Conseil général de la Seine, De Vogüé, Président de l'Automobile Club de France et d'autres personnalités du monde sportif, a été reçu hier par M. Trocuer.

Le député du Pas-de-Calais a rappelé l'attention du Ministre des Travaux Publics sur la proposition dont il est l'auteur et qui tend à la création d'un auto-aérodrome à Paris.

M. Le Trocuer a promis son concours matériel et moral à la réalisation du projet.

APRÈS UNE MENACE D'ASSASSINAT

Le président Harding est mort de maladie, assure-t-on

Or, l'évolution de celle-ci fut étrange et elle se déclara le jour où un attentat était annoncé. Est-ce une simple coïncidence ?

Le président Harding est mort. Cette nouvelle brutale nous parvint au moment où l'on annonçait que le Président de la République des Etats-Unis, atteint depuis quelques jours, allait mieux.

Officiellement, le Président de la République des Etats-Unis est décédé des suites d'une maladie, mais vraiment n'y a-t-il pas là-dessous un mystère ?

Ainsi, le 29 juillet, suivant un télégramme de Chicago, le chef du service secret du département de la Justice avait déclaré qu'un complot avait été organisé pour assassiner M. Harding, pendant sa tournée dans le Canada occidental et l'Alaska. Il était, à ce moment, en parfaite santé. Plus tard, le même jour, une seconde dépêche annonçait que le Président avait été empoisonné et qu'il avait dû s'atteler dans son wagon.

On donna comme cause de cet empoisonnement l'ingestion de crabs vivants sur les fonds marins de l'Alaska. Comment se fait-il que les habitants de cette région qui pourtant font une grande consommation de ces crabs n'en sont nullement incommodés et qu'un autre cas d'empoisonnement causé par ceux-ci n'a jamais été constaté.

Quant à la pneumonie suite à l'absorption de curettes, c'est une étrange coïncidence de la pathologie américaine ; d'ailleurs, l'évolution de la « maladie » de M. Harding n'offre aucune ressemblance avec celle de la pneumonie. Elle semble plutôt rappeler les symptômes de l'intoxication arsenicale par ingestion de mûres, arctiques, griseuses, poison dont les effets tardent à se montrer et laissent peu de traces et si l'on veut bien se souvenir, poison en quelque sorte historique, poison des Borgias.

Ce ne sont là que suppositions, le manque de nouvelles parvenues ce jour ne permet pas un jugement certain.

Rappelons que le président Wilson fut lui aussi, il y a trois ans, terrassé par un mal impitoyable au cours d'une tournée de propagande.

Le dénouement

Un communiqué dit que pendant la journée, l'état du Président Harding était tel qu'il permettait de s'attendre à une guérison rapide. Mme Harding et deux autres malades étaient auprès du Président au moment de sa mort. Mme Harding faisait la lecture à son mari. Elle s'aperçut, tout à coup, qu'un frisson secouait le malade. Celui-ci s'affaissa ; il était mort. Il était 7 heures du soir, jour de la nouvelle lune.

Les médecins « croient » que c'est une attaque d'apoplexie qui a provoqué cette mort si inattendue.

Les funérailles auront lieu à Marlon (Ohio)

New-York, 3. — Les funérailles du Président Harding auront lieu à Marlon (Ohio) ; mais le corps sera transporté à Washington où il sera exposé en chapelle ardente. Cependant, tout dépend des décisions de Mme Harding à ce sujet. La femme du Président a fait mention d'un grand courage.

MM. Poincaré et Millerand sont très affectés

Paris, 3. — M. Poincaré a appris ce matin, en arrivant au Quai d'Orsay, par le télégramme de Havre, la nouvelle attendue de la mort foudroyante du Président Harding.

Le président du Conseil français s'en est montré très affecté.

Tous les jours précédents, il se faisait tenir régulièrement au courant de l'état de santé de M. Harding, et jeudi, à la fin de l'après-midi, il avait manifesté sa satisfaction de l'amélioration signalée dans l'état de santé du malade.

De son côté, dès qu'il a été informé de la mort du Président Harding, M. Millerand a adressé à Mme Harding le télégramme suivant :

« C'est avec une vive émotion que nous apprenons, ma femme et moi, la mort du Président Harding ; nous nous associons de tout cœur à votre douleur et tenons à vous assurer de notre profonde sympathie dans le malheur qui vous frappe, ainsi que la nation américaine, si cruellement ».

M. Millerand a également adressé à M. Coolidge, successeur de M. Harding, un télégramme où il déclare que laœur des Etats-Unis, la France, s'associe à son deuil.

M. Poincaré a adressé, de son côté, un télégramme à M. Hughes, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, lui faisant part de la sympathie la plus émue du gouvernement français.

Les réceptions à Paris

M. Poincaré a reçu, vendredi matin, M. Mellon, secrétaire du Trésor américain, accompagné de M. Myron Herrick, ambassadeur des Etats-Unis. Il leur a exprimé ses condoléances pour la mort du Président Harding.

D'autre part, M. de Fouquieres, directeur du Protocole, s'est rendu ce matin, à l'ambassade des Etats-Unis, pour exprimer les condoléances du Gouvernement de la République.

Une perte irréparable pour le monde entier dit M. Myron T. Herrick

M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a déclaré : « La mort du Président est un nouveau coup porté au monde fatigué et nerveux. »

Une main criminelle sabota un avion

Le commandant Vuillemin faillit en être la victime

Meiz, 3. — Un acte de sabotage, que l'autorité militaire avait, jusqu'à présent, tenu secret, vint de parvenir à la connaissance de la population mézaise, qui s'en montre vivement émue.

Au moment où le commandant Vuillemin, le chef populaire du 11^e régiment d'aviation, tentait de s'attribuer la Coupe Michelin, un capitaine du même régiment confiait, un matin, un des trois appareils que pilote le commandant Vuillemin à un pilote amateur.

Des tendeurs en caoutchouc avaient été à moitié sectionnés, de manière à provoquer, au moment de l'atterrissage, le capotage de l'appareil.

Les deux appareils que pilote le commandant Vuillemin, en vol, furent envoyés sur les lieux d'un inspecteur, qui, pendant une douzaine de jours, enquête sur place, sans succès malheureusement.

Deux pistes, un moment suivies, ont dû être abandonnées.

Un incendie a détruit deux habitations à Chocques

Il s'en fallut de peu pour qu'un enfant périt dans les flammes

Un violent incendie a détruit le 2 août, vers midi, une maisonnette et un baraque situés dans la famille Lamorille, à Chocques, et habités par la famille Lamorille.

L'alerte fut promptement donnée, mais malgré l'arrivée rapide des pompiers la feu qui avait gagné les deux habitations, réquisition, le tout a brûlé en un rien de temps.

Sans le dévouement des sauveteurs, les pompiers n'ont pu empêcher qu'un enfant de trois ans se brûlât gravement à la tête, ainsi que sa mère Mme Lamorille qui aida avec courage au sauvetage de sa petite.

On était inquiet sur le sort d'un garçonnet de cinq ans et sa disparition pouvait laisser supposer qu'il avait trouvé une mort horrible mais l'enfant s'était enfui effrayé par le sinistre. Il fut heureusement retrouvé dans l'après-midi, sain et sauf couché dans un fossé.

Les causes du sinistre restent inconnues. Les dégâts sont assez importants.

Un enfant s'est noyé dans une citerne à Bapaume

Dans l'après-midi de jeudi, vers deux heures, le petit Eugène Salmon, âgé de 7 ans, fils de cultivateur à Bapaume, tomba accidentellement dans une citerne pleine d'eau et requiescivit seulement d'une tête, près de laquelle se trouvait un panier de légumes.

Le père de l'enfant, qui se trouvait à côté de lui, se précipita et réussit à le retirer, mais l'enfant avait déjà cessé de respirer.

Le fusil du grand-père

Il blessa le petit-fils qui proféra une menace

Vichy, 3. — Un cultivateur de Randan, près de Vichy, Gilbert Jacquet, soixante-deux ans, au cours d'une discussion avec son petit-fils, Augustin Bellot, tira sur ce dernier, un coup de fusil. Le jeune homme a été blessé à la tête. Jacquet a été arrêté. Il a déclaré que son petit-fils avait menacé de mettre le feu à la ferme et qu'il avait tiré un coup de fusil en l'air pour l'effrayer.

LA RÉPONSE FRANÇAISE A LA NOTE

Elle précise le désaccord entre la France et l'Angleterre

"Nous n'évacuerons la Ruhr qu'au fur et à mesure des paiements", y réitère le Président du Conseil

La note par laquelle le gouvernement français répond aux propositions anglaises souligne le désaccord qui se manifeste entre les points de vue français et britanniques.

Le gouvernement britannique considère qu'il est nécessaire de calculer à nouveau le chiffre des réparations et que ce chiffre devrait être accepté par le gouvernement allemand comme juste et réalisable.

On peut se demander pourquoi un calcul fait aujourd'hui par des experts, quels qu'ils soient, serait plus exact que celui qui a été fait en 1921.

Quant à fixer de nouveau un chiffre global pour le montant de la dette, c'est une idée à laquelle le gouvernement français ne saurait se rallier.

Pas de remise de dette sans compensation des dettes de guerre

L'article 234 du traité de paix dit qu'aucune remise de dette ne peut avoir lieu autrement qu'à l'unanimité, et la France ne donnera jamais son consentement à une pareille remise, sauf comme le gouvernement français l'a déjà dit, dans la mesure où lui seraient remises à elle-même ses propres dettes de guerre.

L'Allemagne doit exécuter l'état de paiements de mai 1921

Le gouvernement allemand a accepté le traité de paix et la procédure qui y était indiquée ; il a accepté l'état des paiements du 5 mai 1921 et, du reste, lorsqu'il a été question des 132 milliards, personne dans le monde entier n'a jugé que c'était là un chiffre trop fort.

Les conférences de la paix, l'expert américain évaluait les capacités de paiement de l'Allemagne à 120 milliards de marks et le gouvernement britannique fixait alors un chiffre beaucoup plus élevé.

M. Poincaré réclame des éclaircissements sur la nomination des experts

Le gouvernement britannique propose, pour fixer l'espérance de paiement de l'Allemagne, de demander à trois d'experts impartiaux, dont il ne fixe ni le nombre, ni la nationalité, de faire un rapport sur les capacités de paiement de l'Allemagne.

« Nous n'évacuerons la Ruhr qu'au fur et à mesure des paiements », y réitère le Président du Conseil

Quant à la nouvelle évaluation de la capacité de paiement de l'Allemagne, proposée par le gouvernement anglais, M. Poincaré s'y oppose formellement. Il déclare s'en tenir à l'état de paiement de 1921, qui était de 132 milliards, état sur lequel toutes puissances étaient antérieurement d'accord.

Un désaccord, très net, se manifeste donc entre nous et nos anciens Alliés. On annonce que de nouvelles négociations auront lieu, attendons-en l'issue et souhaitons qu'elles aboutissent à un compromis qui satisfasse les deux parties en présence.

Les propositions allemandes sont envisagées avec scepticisme

Tout en étant disposé à examiner, dès maintenant, avec le gouvernement britannique, les propositions allemandes, le 7 juin, dernier, le gouvernement français continue à penser que ces propositions ne marquent aucune assistance de la part du gouvernement allemand de vouloir se soumettre à l'exécution du traité de paix.

Il rappelle en outre qu'elles ne contiennent pas l'engagement de mettre fin à la résistance économique et politique du Reich, depuis six mois, s'oppose à cette exécution.

Nous n'évacuerons la Ruhr qu'au fur et à mesure des paiements

Le principe que le gouvernement britannique fait valoir depuis le commencement de notre occupation, à savoir que la France et la Belgique n'évacueront la Ruhr qu'à mesure des paiements effectués par le gouvernement allemand.

Après quatre ans d'attente, de tentatives de toutes sortes, d'ultimatums non suivis d'effets, de conférences proposées par le gouvernement britannique, les gouvernements français et belge en sont arrivés à la conclusion que, seule, la procédure à laquelle l'Allemagne a eu recours en 1921, doit être désormais appliquée ; nous n'abandonnerons le gage que nous tenons que progressivement et à mesure que nous seront payés.

L'occupation de la Ruhr moyen de pression pour amener l'Allemagne à payer

Le gouvernement britannique estime que l'occupation de la Ruhr n'a pas produit l'effet désiré ; nous ne partageons pas ce pessimisme.

Il ne faut, en effet, pas se méprendre sur le but que nous avons poursuivi, dans la Ruhr ; il ne s'agit nullement d'y chercher le paiement des réparations.

Le principe que le gouvernement britannique fait valoir depuis le commencement de notre occupation, à savoir que la France et la Belgique n'évacueront la Ruhr qu'à mesure des paiements effectués par le gouvernement allemand.

La France et la Belgique ne négocieront que lorsque la résistance passive aura cessé

La résistance passive est bien, comme le reconnaît le gouvernement britannique, l'obstacle principal au rétablissement d'une situation normale et cette résistance passive doit cesser.

Encore une blessure pour M. Magnot

IL S'AGIT CETTE FOIS DE LA SUITE D'UN ACCIDENT D'AUTO

Paris, 3. — Au moment où les ministres allaient hier matin, prendre le train pour Rambouillet, on vit arriver M. Magnot, ministre de la guerre et des pensions, l'œil gauche cassé sous un large bandeau noir.

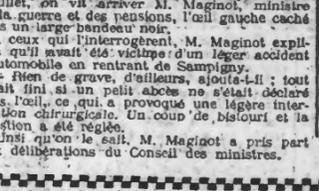
A ceux qui l'interrogèrent, M. Magnot expliqua qu'il avait été victime d'un léger accident d'automobile en rentrant de Sannois.

« Rien de grave, d'ailleurs », ajouta-t-il ; tout serait fini si un petit abcès ne s'était déclaré sous l'œil, ce qui a provoqué une légère intervention chirurgicale. Un coup de bistouri et la question a été réglée.

Ainsi qu'on le sait, M. Magnot a pris part aux délibérations du Conseil des ministres.

Une attristante exhumation

Sous un épais matelas d'affiches, on découvre deux abis qui, à plusieurs années de distance, nous rappellent les jours sombres de l'occupation et les premières impressions de la délivrance de Lille



SUR UN MUR, RUE DE LA VIGNETTE, A LILLE.

Hier, un rassemblement au coin des rues de la Vignette et de Paris, attirait l'attention. Les personnes attardées là-bas, et commentaires, deux avions comminatoires, par lesquels la population était informée que la circulation était interdite en ville, entre 8 heures du soir et 8 heures du matin, que les portes des maisons devaient être ouvertes durant la journée, que les rassemblements étaient interdits, que la difficulté de se procurer de l'eau devait faire redoubler de précaution par crainte d'incendie.

Cette première affiche imprimée, on voit sur fond violet ne portant aucun nom d'imprimeur, émanait de l'autorité allemande.

La seconde imprimée, en noir également, mais sur fond jaune et datée du 18 Octobre 1922, a été apposée sur les murs de la ville par l'autorité anglaise. C'est une réimpression de la circulation entre la ville et l'extérieur, et l'obligation pour tous les habitants de masquer les lumières à la tombée de la nuit.

Ces deux affiches évoquant, l'une, les angloises nées du jour allemand, l'autre, les heures ineffaçables où la France et l'Angleterre luttent, côte à côte, arrachant au profit de l'ennemi commun, apparaissent aujourd'hui, en ces heures troublées de ces combats suspects, parlant d'effort à disjoindre ce que le sang veut ensemble, ce que les moments indécibles vécus l'un par l'autre dans le doute et la souffrance ont uni ; comme une indication étonnante, comme un reproche d'une tragique éloquence à ceux pour qui la guerre ne semble plus, déjà, qu'un lointain, qu'un négligeable passé.



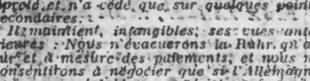
Un incendie a détruit deux habitations à Chocques



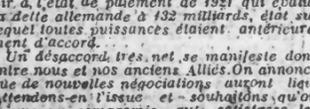
Un enfant s'est noyé dans une citerne à Bapaume



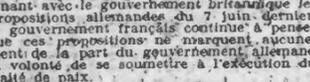
Encore une blessure pour M. Magnot



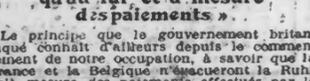
Une attristante exhumation



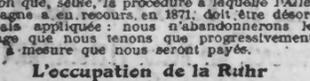
M. Poincaré réclame des éclaircissements sur la nomination des experts



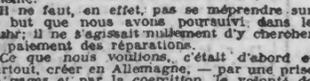
Les commentaires français



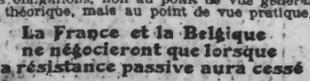
Le que nous avions dit à l'Angleterre



Les instructions envoyées le 14 juin à notre ambassadeur à Londres



Un client tua un avoué ainsi que son clerc



La création d'un auto-aérodrome à Paris



Après une menace d'assassinat